

EDITO

Les Régressions En Marche, il faut les combattre !

Facile à dire mais les conditions d'une résistance efficace sont encore à réaliser, l'obstacle le plus grand étant la capacité des forces « progressistes » — politiques et syndicales — à s'émietter et se tromper d'adversaire. L'autre obstacle de taille vient du fait qu'une part significative des médias nous traite peu ou mal, ce qui n'est pas étonnant vu que beaucoup sont possédés par des groupes financiers en phase avec les orientations de ce président et de ce gouvernement. Du coup, nous argumentons très bien mais entre nous, entre convaincu.es, sans atteindre le « grand public ». Pourtant on sait que celui-ci reste attaché au droit à la retraite, au droit à la santé, au droit à l'éducation, au droit à des services publics de qualité.

C'est pourquoi il ne faut pas baisser les bras : les conquêtes sociales peuvent être détricotées, on le voit, mais les mesures réactionnaires elles aussi peuvent être défaites.

Les mesures de destruction de la fonction publique, de l'hôpital public, du système éducatif public et du système de retraite arrivent simultanément, avec provocation sur provocation, comme en témoigne l'annonce que la néfaste réforme « retraite à points » est différée pour être aggravée en augmentant l'âge de départ à la retraite dès 2020 !

Que pouvons-nous faire ?

À notre niveau, concernant les retraites, trois impératifs :

- ➔ préparer un argumentaire simple (beaucoup de textes, motions et simulations ont été produits et peuvent être compilés). Notamment il sera nécessaire — et facile — de contrer l'argument de la crise et de la dette ;
- ➔ moins facile : il faudra se donner les moyens de le diffuser largement, au-delà de nos cercles et réseaux habituels.
- ➔ enfin nous devons travailler à l'unité des forces syndicales et politiques opposées à ces réformes des retraites. Cette unité est déjà forte chez les organisations de retraité.es avec le Groupe des 9, mais il est indispensable que les travailleur.se.s en activité la construisent très vite avec leurs organisations et les retraité.e.s. On a vu comment le mouvement des Gilets Jaunes a été capable (obligé ?) de construire cette unité en marge des organisations existantes et ceci doit nous servir pour notre action à venir.

En projet, dès la rentrée le SNESUP-FSU – à l'initiative de notre secteur retraité.e.s - organisera, en collaboration avec les sections locales, des réunions d'information pratique à l'intention de nos collègues en activité, afin de les sensibiliser, notamment par des simulations personnalisées, aux conséquences désastreuses des projets de réformes des retraites.

Pour finir, la période estivale est pour beaucoup d'entre nous l'occasion de réunions familiales, de refaire le plein d'énergie... Au nom des co-responsables du secteur des retraité.es syndiqué.es au SNESUP-FSU, je vous souhaite donc de profiter d'un bel été ! ■

Hervé LELOUREC

Motion Retraites adoptée par le congrès du SNESUP-FSU

Retraites par points, création d'un âge pivot ou augmentation du nombre de trimestres nécessaires : **Abandon de ces projets, Oui à l'amélioration des retraites**

Le gouvernement persiste dans ses projets de casse sociale concernant les retraites. Il envisage à la fois une réforme systémique (retraite à points) et des mesures paramétriques visant à augmenter l'âge de départ en retraite dès 2020. L'objectif étant de contenir les coûts des pensions (14 % du PIB) alors qu'il y aura plus de retraité.es, les pensions baisseront donc automatiquement. Au lieu de considérer que les retraité.es constituent un coût pour la société et que le montant des pensions est une variable d'ajustement, il faut reconnaître le rôle social des retraité.es, notamment par l'implication dans la vie familiale, sociale, scientifique et culturelle, les associations ou les collectivités locales.

Le congrès du SNESUP-FSU dénonce les régressions qui pourraient résulter de l'ensemble de ces mesures pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche – titulaires ou contractuel.le.s – et plus généralement pour tou.te.s les salarié.es. Il demande leur abandon.

Selon le calendrier actuel, le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites produirait son rapport à la mi-juillet et le processus de dépôt du projet de loi au Parlement serait enclenché dès l'automne (Conseil des Ministres) pour une discussion au Parlement en 2020.

La mise en œuvre de ce projet de retraite à points, même si tous les détails ne sont pas connus, prolongerait les effets néfastes des précédentes réformes des retraites : augmentation de l'âge de départ, baisse des pensions avec l'introduction de nombreuses années de décote. Si un âge légal (62 ans) resterait inscrit dans les textes, la création d'un âge pivot (64 ans ?) imposerait à chacun.e de choisir entre partir « plus tôt » avec une petite retraite ou plus tard avec une meilleure retraite. On est à l'opposé de la conception de la retraite comme salaire socialisé. Cette réforme pénaliserait celles et ceux qui n'ont pas de carrières complètes, et notamment les femmes. L'écart de salaire moyen est de 12 % entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 14 % pour les professeur.es et maîtres de conférences. Les pertes sur le montant des pensions liées à la mise en place d'une retraite par points accentueraient ces inégalités. Comme le montrent nos simulations, même avec la prise en compte des primes et heures complémentaires qui renforcerait les inégalités femmes/hommes, celle-ci resterait inférieure (baisse de 14 % du montant brut) de toutes façons à ce qu'elle aurait été même avec les conditions dégradées actuelles... De plus, la détermination de la valeur de service du point dépendrait de la masse salariale ou du salaire moyen, mais aussi des conditions économiques ou de l'espérance de vie. Ainsi, il n'y aurait aucune visibilité sur le montant de la pension et le taux de remplacement avant la liquidation des droits.

La revalorisation des pensions serait basée sur l'inflation (ce qui est déjà prévu actuellement mais peu ou pas suivi).

Dans le nouveau système, les droits à la retraite seraient ceux du couple marié (et non PACSé), ce qui diminuerait considérablement les revenus du/de la conjoint.e survivant.e. La réversion pourrait aussi être soumise pour toutes et tous à plafonnement et conditions d'âge. On peut être inquiet.e aussi pour les actuel.le.s retraité.es.

Dès l'automne, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pourrait aussi contenir des mesures immédiates modifiant les paramètres de départ à la retraite (création d'un âge pivot avec de nouvelles décotes, allongement des durées d'assurance requises, etc).

À cette réforme systémique par points, le SNESUP-FSU oppose un repère commun dans la fonction publique : le Code des pensions. Le SNESUP-FSU rappelle son attachement à ses dispositions, cibles particulières des promoteurs d'une retraite par points, et combattrait toute réforme qui aurait pour résultat une individualisation des droits.

Il exige :

- la retraite à 60 ans pour tou.te.s ;
- un taux de remplacement de 75 % du revenu d'activité des 6 derniers mois pour une carrière complète de fonctionnaire, la prise en compte des 10 meilleures années de la carrière pour les non-titulaires ;
- la suppression de la décote et de la surcote ;
- l'indexation des pensions sur les salaires.

Il rappelle que le SNESUP-FSU exige la prise en compte dans les années cotisées :

- des années d'études et de thèse ;
- des périodes de post-doc en France et à l'étranger ;
- des périodes de travail à l'étranger pour tous les pays ;
- des périodes de chômage non indemnisé.

Les périodes de non-titulaires doivent à nouveau être validées dans la durée de service des fonctionnaires. Il faut rétablir le droit à une bonification d'une année supplémentaire par enfant pour toutes les femmes fonctionnaires.

Des droits nouveaux en particulier pour les aidant.es ou les PACSé.es doivent être créés.

Le congrès rappelle que des moyens existent pour financer les retraites : meilleure répartition des richesses, suppression du CICE ou du CIR, rétablissement de l'ISF, ...

Pour poursuivre l'information des collègues et préparer les mobilisations, le SNESUP-FSU appelle ses sections syndicales à organiser, avec les autres syndicats de la FSU, des réunions d'information dans les établissements.

Le congrès du SNESUP-FSU appelle toutes les organisations syndicales à lutter ensemble pour améliorer les pensions de tou.te.s les salarié.es et reconnaître la place des retraité.es dans la société. ■

Adoptée par 78 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions, 0 NPPV

INADMISSIBLE RUPTURE DE STOCKS DE MÉDICAMENTS

Depuis le début de l'année 2019, il est difficile d'acheter divers médicaments comme la cortisone ou une spécialité utilisée dans la maladie de Parkinson. En 2017, 538 signalements de rupture ou tensions d'approvisionnement ont été recensés en France par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), un record en France, contre seulement 44 en 2008 (source AFP).

Il faut revoir l'ensemble de la chaîne, identifier clairement les causes et mettre tous les acteurs face à leurs responsabilités. Les médicaments ne sont pas des produits de consommation dont la production et la distribution pourrait répondre à une logique de rentabilité financière. Il faut des mesures plus concrètes que celles proposées par Agnès BUZYN le 8 juillet.

Michelle LAUTON

MISE EN PÉRIL DE LA SANTÉ

Depuis de nombreux mois, les services d'urgence des hôpitaux sont dans l'action du fait des moyens insuffisants. Des fermetures de services, d'hôpitaux ou de maternités mettent en danger les malades ou les femmes enceintes. Répondre aux besoins en santé de la population nécessite des personnels, des moyens financiers, techniques et des lits d'hospitalisation publics. Cela nécessite aussi une réflexion approfondie sur les nouveaux besoins, vu le vieillissement de la population et la part accrue de maladies chroniques.

Michelle LAUTON